

UNIVERSITE DE ROUEN

☒ U.F.R STAPS.....Site : Mont-Saint-Aignan

PROCES VERBAL DU SCRUTIN POUR L'ELECTION DU DIRECTEUR/TRICE AU CONSEIL DE GESTION DE L'UFR STAPS

DATE : Jeudi 6 février 2025

I - COMPOSITION DU BUREAU :

PRESIDENT : Laurence MOREAU

ASSESSEURS : Laurence VIDAL
Amélie VIVET

II - NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR :

- NOMBRE D'ELECTEURS INSCRITS : 30

- NOMBRE D'EMARGEMENTS : 26

- NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE : 26

- DIFFERENCE ENTRE LE NOMBRE D'EMARGEMENTS ET LE NOMBRE DE BULLETINS
TROUVES DANS L'URNE : 0

- NOMBRE DE BULLETINS BLANCS OU NULS ANNEXES : 2

Les bulletins blancs ou nuls doivent être annexés à ce procès verbal. Ils doivent porter mention des causes de leur invalidité et être signés par le Président et les Membres du Bureau.

- NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 24

Le nombre de suffrages exprimés est égal au nombre de bulletins valables (Art. 21, al. 1 du décret du 18 Janvier 1985 modifié).

- NOMBRE DE VOIX REQUIS POUR LA MAJORITÉ ABSOLUE : 16

Le directeur est élu au premier et deuxième tour à la majorité absolue des membres composant le conseil. Au troisième tour, il est élu à la majorité simple.

Les statuts impliquent que le vote soit acquis par rapport à la composition théorique du conseil, soit un résultat pour les deux premiers tours de vote supérieur à $30/2 = 15$, soit au minimum **16 votes exprimées en faveur de la candidature proposée**.

III - DECOMPTE DES VOIX :

Le nombre de voix attribuées à chaque liste (ou à chaque candidat) est égal au nombre de bulletins valables recueillis par chacune d'elles (ou par le candidat).

☞ Les bulletins blancs et nuls sont annexés au procès-verbal ainsi que les enveloppes vides ou non réglementaires et contresignés par les membres du bureau.

Chacun des bulletins annexés doit porter mention des causes de l'annexion.

(Art. D719-36 du code de l'éducation)

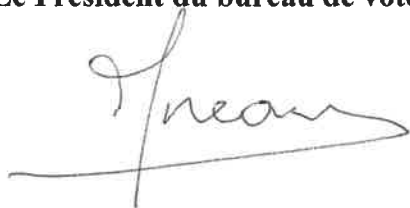
ONT OBTENU :

Intitulé de la liste ou nom du candidat	Nombre de voix obtenues
Franck MAIGNAN	24

Fait à Mont-Saint-Aignan ,

Le 6 février 2025

Le Président du bureau de vote

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Neau', written over a horizontal line.

Les assesseurs

Two handwritten signatures in black ink. The top signature is 'Hidalgo' and the bottom signature is 'X. L.' (likely X. L. or similar), both written over a horizontal line.